

# CRÉATEURS D'ENTREPRISE

## NOUS POUVONS VOUS AIDER



Avant et après la création :

- conseils
- accompagnement
- financement
- aide aux démarches administratives et juridiques

Des conseillers de Paris Terres d'Envol à votre écoute

Des permanences sur l'ensemble du territoire

Renseignements : 01 48 17 86 60 • [entreprendre@paristde.fr](mailto:entreprendre@paristde.fr)

# CRÉATEURS D'ENTREPRISE

## NOUS POUVONS VOUS AIDER...

L'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol propose un **DISPOSITIF COMPLET** et **GRATUIT** permettant d'informer et d'accompagner les habitants et les jeunes créateurs du territoire.



### IL EST PROPOSÉ AUX FUTURS ET JEUNES ENTREPRENEURS\* :

- **Un accueil personnalisé** quel que soit l'état d'avancement de leur projet ;
- **Des entretiens d'accompagnement individuel** pour travailler une étude de marché, connaître les démarches à accomplir et les pièges à éviter ;
- **Des réunions d'information collectives** et d'échanges d'expérience avec des porteurs de projet et chefs d'entreprise ;
- **Des ateliers** pour bénéficier de **conseils plus ciblés**, notamment : montage financier, juridique, recherche de locaux ;
- Une information complète et précise sur les **financements mobilisables pour le démarrage et le développement de l'entreprise** ;
- **Un suivi personnalisé pour les entreprises nouvellement créées.**

\*Entreprises de moins de trois ans.

Vous avez un projet de création d'entreprise ?  
Vous souhaitez développer votre entreprise ?  
Vous recherchez des conseils et des soutiens financiers ?

**Renseignements :**

**01 48 17 86 60**

**entreprendre@paristde.fr**

Pour la réalisation de ces actions, l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol s'appuie sur ses partenaires-experts de la création d'entreprise.

Service mis en œuvre avec le concours financier du conseil régional d'Île-de-France, de l'État et du Fonds social européen.